



La photo de mon fils dans un magazine sans mon accord

Par **toozy**, le **12/03/2015** à **14:38**

bonjour. je suis papa d'un garçon de 2 ans qui a paru dans un magazine de mode avec l'accord de sa maman (séparé et en procédure de divorce). Je souligne que la maman a la garde de l'enfant mais que l'autorité parentale est au deux parents. La maman m'a envoyé un sms pour me parler du magazine et j'ai donné mon accord de principe en attendant qu'elle m'envoie le contrat pour que je le lise puis le signe si il convient ceci le 4 février. Vendredi 27 elle me dit que le contrat se trouve chez la nounou mais à ma grande surprise un contrat qui me paraît bidon sans caché ni signature du magazine. Je décide de contacter la maman qui me dit qu'il faut que je signe très vite car le magazine est de février et sortira mis Mars. Je décide d'appeler le magazine lui même qui me donne une autre version des dates de parution (le magazine est daté de mars et sort en février....

Je décidai d'aller dans un kiosque et effectivement mon fils est déjà dans le magazine sans contrat signé de ma part.

J'ai écrit au magazine pour demander une copie du contrat et il se trouve qu'une amie très proche de mon ex femme me répond par courrier en m'envoyant le même soi disant contrat sans signature avec une photo du sms avec mon accord de principe....